

Cent soixante-sixième session du Conseil

Prix décernés par la FAO

Les participants à la quarante et unième session de la Conférence ont approuvé la recommandation du Bureau de la Conférence, à savoir que «le Président indépendant du Conseil engage un processus de consultation inclusif en vue de définir des modalités rationnelles et durables pour l'attribution des prix FAO, en prenant en compte l'état de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde, et notamment en proposant des options pour le retrait progressif des prix les plus anciens. Le résultat de ce processus serait soumis à l'approbation de la Conférence à sa quarante-deuxième session.»

Entre septembre 2019 et février 2021, le Président indépendant du Conseil a mené une série de consultations des Membres à ce propos. Les Membres ont indiqué vouloir conserver l'aspect pécuniaire des prix décernés par la FAO et sont convenus qu'il fallait trouver de nouvelles sources de financement à cette fin, par exemple les contributions volontaires.

Afin de faciliter ce processus conduit par les Membres, et en tenant compte de leurs indications et contributions, la Direction a proposé de créer un nouvel ensemble de prix décernés par l'Organisation qui tireraient parti de son image de marque et remplaceraient les prix existants qui portent le nom d'anciens directeurs généraux. Les autres prix actuellement décernés qui sont financés par les contributions des différents Membres ne sont pas concernés.

Les nouvelles récompenses s'articulent autour de thèmes qui intéressent l'Organisation et revêtent une importance stratégique et visent à renforcer la viabilité et la pertinence des prix décernés par la FAO, conformément aux indications données par la Conférence à sa quarante et unième session.

Afin de favoriser la viabilité des prix, il est proposé de créer un fonds d'affectation spéciale financé par des contributions volontaires des Membres et d'autres donateurs, y compris des entités intergouvernementales, des fondations, des organisations de la société civile et des entités du secteur privé, conformément aux directives de la FAO en matière de mobilisation de ressources et de collaboration avec le secteur privé. Les contributions seront dûment reconnues. La contribution au titre du budget du Programme ordinaire restera limitée à 125 000 USD par exercice biennal.

Les prix proposés seront remis chaque année, à l'occasion des sessions de la Conférence et du Conseil et d'autres manifestations ayant une forte visibilité. Ils sont répartis en cinq catégories.

Le Prix du champion de la FAO, la plus haute distinction, récompensera une contribution extraordinaire à la réalisation des ambitions globales de la FAO, notamment les objectifs de développement durable. Il pourra être attribué à un Membre, à une institution ou à une personne, à l'occasion de la session ordinaire de la Conférence ou de la première session ordinaire du Conseil les années où la Conférence ne se réunit pas. Il s'agira de la principale récompense décernée par la FAO et sa valeur monétaire sera établie en conséquence. Il est proposé que le prix soit fixé à 50 000 USD. Pour information, trois des prix actuels prévoient chacun le versement d'une somme de 25 000 USD.

Le Prix de la FAO pour réalisation extraordinaire récompensera des accomplissements professionnels dans divers secteurs et programmes liés aux travaux de l'Organisation. Il pourra être décerné à des entités ou à des personnes, y compris à des équipes ou à des membres du personnel de la FAO. Il sera remis à l'occasion des manifestations organisées chaque année pour la Journée mondiale de l'alimentation. Il est proposé que le prix soit fixé à 10 000 USD par lauréat. Les membres du personnel et les équipes de la FAO ne recevront pas de somme d'argent.

Le Prix de la FAO aux partenaires récompensera une coopération remarquable avec l'Organisation qui aura permis de faire progresser ses travaux. Il pourra être attribué à des Membres, à d'autres organismes des Nations Unies ou institutions internationales, à des établissements universitaires, à des instituts de recherche et à des entités de la société civile ou du secteur privé, y compris des médias. Il sera décerné chaque année à la première session du Conseil. En ce qui concerne les acteurs non étatiques, les procédures de vérification d'usage seront appliquées à tous les bénéficiaires potentiels

afin de réduire au minimum les risques d'atteinte à la réputation de l'Organisation. Il est proposé que le prix soit fixé à 10 000 USD par lauréat.

Le Prix de la FAO pour l'innovation récompensera des innovations révolutionnaires dans les domaines qui relèvent du mandat de l'Organisation et pourra être décerné à un large éventail de bénéficiaires, y compris à des équipes ou à des membres du personnel de la FAO. Il sera attribué chaque année à l'occasion de la deuxième session ordinaire du Conseil. Il est proposé que le prix soit fixé à 10 000 USD par lauréat. Les membres du personnel ou équipes de la FAO ne recevront pas de somme d'argent.

Le Prix de la FAO au personnel sera décerné chaque année lors d'une cérémonie spéciale aux équipes et aux membres du personnel de l'Organisation qui auront fait preuve d'une efficacité remarquable dans le cadre de leur travail. Aucune somme d'argent ne sera versée aux lauréats.

Les critères et procédures de sélection sont présentés à l'annexe 2 du document. Ils sont fondés sur les procédures en vigueur qui ont été approuvées à plusieurs reprises par la Conférence dans diverses résolutions relatives aux prix décernés par la FAO. Le Président indépendant du Conseil, le Président du Comité du Programme et le Président du Comité financier siégeront aux comités de sélection. Afin que ces comités disposent de toute la latitude dont ils pourraient avoir besoin, il est proposé que les prix qui récompensent des réalisations, des innovations et des partenariats soient attribués chaque année à un maximum de 10 lauréats chacun.

M. Hak-Fan Lau, Directeur du Bureau de la communication